



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

**Objet de la délibération**

**ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE :  
CONDITIONS D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX**

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Christian LE BOULAIRE

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Aurélia HENRIO, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Citoyenneté

**N° 2020.12.007**

**ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE : CONDITIONS D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

Afin de faciliter et de renforcer les partenariats avec les associations intervenant dans le cadre des actions de la Politique de la Ville sur le quartier prioritaire à destination des habitants, il est proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, elles pourront bénéficier de l'utilisation de salles municipales à titre gratuit.

Par ailleurs, les associations devront s'engager à respecter les modalités de réservation en remplissant et retournant le formulaire de réservation au service vie associative.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 novembre 2020,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 3 décembre 2020,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le modèle de convention relative à la réservation et l'utilisation d'une structure municipale à titre gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU